



2335, route du Fleuve  
Les Éboulements (Québec)  
G0A 2M0

## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

**AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, LINDA GAUTHIER, DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS :**

**Que le règlement N° 264-23 intitulé :**

« RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET D'AMENDER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 117-11 DE LA MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS AFIN D'AGRANDIR LA ZONE M-08, DE MODIFIER LE PLAN DE LOTISSEMENT ASSOCIÉ À LA PHASE V DU DOMAINE DE LA SEIGNEURIE ET D'AUGMENTER LA MARGE DE REcul AVANT MAXIMALE DES NOUVELLES CONSTRUCTIONS DE LA PHASE VI DE LA SEIGNEURIE ».

est entré en vigueur le 25 mai 2023.

Une copie de ce règlement, est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, aux heures régulières d'ouverture de même que sur le site Internet ([www.leseboulements.com](http://www.leseboulements.com)).

DONNÉ AUX ÉBOULEMENTS, CE 26 MAI 2023

Linda Gauthier  
Directrice générale et  
Secrétaire trésorière